

ment par suite du dépôt d'une partie importante de l'ancienne bibliothèque du Palais, qui s'élève au chiffre de près de neuf mille volumes. Grâce à ces nouvelles collections dont il n'est pas encore possible de donner un aperçu, la bibliothèque atteindra bientôt le chiffre de trente mille volumes.

A l'occasion de certains travaux renfermés dans les volumes présentés à la Société, un échange d'explications s'engage entre différents membres de la Société : 1° sur le sceau attribué à Saint-Audebert, dans l'*album Carenda*, de Frédéric Moreau ; 2° sur les *reliques* de Jeanne-d'Arc ; 3° sur les chansons picardes.

En réponse à cette dernière question, M. de Marsy signale une publication de M. H. Caruoy.

M. Benaut offre un exemplaire de son *Histoire populaire de Compiègne* publiée en feuillets dans la *Gazette de l'Oise*.

M. Coudret communique à la Société le résultat de recherches faites par lui aux Archives de Seine-et-Oise, dans les liasses du greffe de la Prévôté de l'Hôtel, juridiction qui, on le sait, suivait la Cour dans ses déplacements et était chargée de régler les différends qui se présentaient entre le personnel de la maison du Roi, les marchands suivant la Cour et les habitants des villes habitées successivement par le roi.

Au nombre des documents rencontrés par M. Coudret figure un état de contrôle du logement de la Cour à Compiègne pendant le séjour de Louis XV en 1751.

Le logement était réglé pour chaque personne et ne doit pas être confondu avec le logement à la craie, dans lequel on se bornait à marquer les portes des habitations destinées à recevoir des personnes suivant la Cour ou leurs montures.

L'état de logement de 1751 n'est du reste

pas le seul, et M. Coudret se propose d'en analyser d'autres, mais il suffit pour donner une idée de l'animation qu'apportait dans la ville le séjour d'un souverain comme Louis XV et du nombre de personnes qui y étaient appelées par leurs fonctions. Il fournit en même temps un état, rue par rue, des habitants appelés à loger et ce n'est pas ce qu'il offre de moins intéressant pour nous, en ce qu'il nous fait connaître la répartition par quartiers des différents commerces et industries.

Les divers officiers de la maison du roi étaient au nombre de 479, en y comprenant les gardes du corps et les cent-suisses, et le service de *Madame Aînée* et de *Madame Cadette*, filles de Louis XV, comprenait en plus une soixantaine de personnes. Tout ce monde était à l'exception des gardes de corps, mis en quartier au faubourg Saint-Germain, logé dans le voisinage immédiat du château.

Les divers services de la maison du roi comprenaient l'office et bouche, le gobelet et le pain, le petit et le grand commun, la panetterie et l'échansonnerie, la fruiterie, la pâtisserie et garde-vaisselle, les services des appartements, la maison militaire, les officiers de chasse, la prévôté, la poste.

M. Coudret fait ensuite connaître quelques sentences rendues par la prévôté de l'Hôtel.

L'ordre du jour de la prochaine séance comprendra : Elections annuelles pour le renouvellement partiel du bureau.

M. de Marsy : Les congrès archéologiques en 1891.

M. Dervillé : L'état de la paroisse de Lacroix-Saint-Ouen en 1787.

M. Méresse : Un Maire de Compiègne à la fin du XIII^e siècle.

Le Secrétaire,

MARSY.